

COMPTE RENDU 2 JUIN 2015.
CONSEIL MUNICIPAL

Excusé : Marc Panerai

1. Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2015.

Accepté à l'unanimité des présents.

2. Signature du registre des délibérations du 28 avril 2015.

3. Commune nouvelle.

Monsieur le maire informe le conseil municipal et l'assemblée que le vote concernant la création d'une commune nouvelle est reporté à la fin du mois de juin pour :

- répondre aux questions des courriers reçus
- rencontrer le conseil municipal de St Antoine l'Abbaye
- préparer des réunions de travail
- apporter des réponses claires aux habitants de Dionay sous 8 jours

Monsieur Gagnard Joël demande si Monsieur le maire accepte qu'il prenne la parole. En raison de son statut d'ancien maire, Christian Garnier lui accorde exceptionnellement ce droit.

M. Gagnard demande si 8 jours seront suffisants pour répondre aux questionnements.

M. le maire répond qu'il a déjà bien étudié le dossier et qu'une nouvelle réunion est prévue le 8 juin 2015 en préfecture de l'Isère qui lui apportera des éléments de réponses.

M. Mayet René pense que le délai est trop court et qu'il manque d'informations. Il demande que le texte de loi sur la création des communes nouvelles lui soit adressé.

M. Gagnard souhaite savoir sur quelles bases ont été sélectionnées les courriers (en fonction des demandes, des points soulevés...)

M. le maire répond qu'il a pris connaissance desdits courriers depuis seulement un ou deux jours et précise que certains sont arrivés le jour même.

Mme Dimassi Laure intervient en indiquant que les demandes ont été prises en considération, que des réponses seront apportées par voie de presse, courrier, site internet etc...et que le conseil municipal décidera ou non d'une réunion publique.

M. Cros Jean-Pierre prend la parole et s'excuse de son absence lors de la réunion publique du 19 mai. Il fait part des rumeurs entendues sur la commune à savoir que, par exemple, « Dionay est dans le rouge et que le village a besoin de St Antoine pour s'en sortir » et demande à ce qu'elles soient prises en compte. Il estime que le délai de fin juin est trop court. Qu'il est utile de préparer un dossier afin de le mettre à disposition de la population et qu'une réunion de travail avec St Antoine l'Abbaye est nécessaire. Il pense « qu'une décision se prend en fonction des connaissances des conséquences et non des causes ».

M. Junique Mathieu intervient en précisant qu'il faut prendre en compte toutes les hypothèses, qu'un gros travail en trois semaines doit être entrepris et que les conséquences financières ne sont pas connues si la décision est reportée.

M. Mayet René rappelle qu'il a été élu pour 6 ans à Dionay et non à St Antoine et que la décision devrait être prise en fin de mandat.

M. Garnier Christian répond que les orientations et les décisions doivent être prises en début de mandat et qu'il croit en ce projet.

M. Mayet René souhaite plus d'éléments afin de ne pas prendre de décision dans l'urgence.

M. Cros Jean-Pierre estime aussi qu'il faut prendre le temps, car la précipitation peut amener à commettre des erreurs.

Monsieur le maire dit que lors de la réunion avec la préfecture il demandera le délai de report possible.

Mme Avenier Sophie a bien entendu que la population était inquiète et qu'il faut donner des réponses aux administrés notamment sur les éléments suivants : -Taxes, devenir des bâtiments, finances de St Antoine, les problèmes des syndicats des eaux et d'évacuation des eaux etc...

M. Gagnard Joël souhaite connaître le devenir du nom de Dionay. Pour lui St Antoine l'Abbaye a déjà décidé et Dionay deviendra un hameau de St Antoine.

Monsieur le maire lui répond que comme dans beaucoup de village, Dionay deviendra « Dionay commune de St Antoine ».

Monsieur Gagnard Joël demande si une nouvelle réunion publique aura lieu en présence des élus de St Antoine.

Christian Garnier dit qu'il a bien entendu cette requête. Que si cela se faisait le conseil municipal de St Antoine serait convié ainsi que M. le percepteur de St Marcellin.

M. le maire précise également qu'il ne faut pas penser qu'en termes financiers et qu'il ne faut pas voir que les inconvénients. Il rappelle les liens qui unissent les deux communes à savoir les écoles, les services de proximité, les associations... et cela depuis des générations.

M Cros Jean Pierre dit que la fusion ne pourra se faire que si elle apporte un certain bien être et un certain plaisir de vivre.

4. Escalier de l'église

Les escaliers de l'église sont détériorés et nécessitent une remise en état. Le maire présente un devis de l'entreprise Glénat et demande au conseil municipal s'il l'autorise à demander au conseil général de l'Isère si ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés. Il propose de demander des devis supplémentaires.

Accepté à l'unanimité.

5. Auberge la Calèche

M. le maire donne lecture du courrier de Mme Guidet (auberge la Calèche) dans lequel il est demandé le renouvellement de la convention n°2 instaurée en 2014 pour une aide d'un montant de 182€ HT/mois soit un total annuel de 2 184€ HT.

Après un tour de table, la décision sera confirmée après présentation du dernier bilan et compte de résultat des aubergistes.

6. Compte rendu des délégués dans les diverses structures intercommunales.

- Un point est fait par Laure Dimassi sur les réunions auxquelles elle a assisté en l'absence de M. le maire. (Tirage au sort du jury criminel, conférence des maires) et indique la date du conseil d'école soit le vendredi 5 juin 2015.
- SIEG pas de problème particulier. M le maire assistera à une réunion le jeudi 4 juin

7. Questions diverses.

- ✓ Réunion de l'ADMR/MADI samedi 6 juin 2015 : Fabienne Falconnet sera présente.
- ✓ Pique-Nique du samedi 27 juin : distribution des invitations à chaque conseiller.
- ✓ Etang : des dégradations ont été constatées par le président de la pêche de St Antoine en présence de M. le maire : panneaux endommagés, arbres abîmés...
- ✓ Commune nouvelle : réunion de travail le jeudi 11 juin 2015 à 19 heures en mairie.
: voir avec St Antoine une réunion commune.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée.